



Info Dom N°92

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

Préambule : M. le Maire tient à préciser que la démarche engagée par la commune pour la restauration de la statue de la vierge qui se situe dans l'église doit être entendue comme une réhabilitation du patrimoine communal et non comme un acte religieux.

➤ **COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE**

La Communauté de Communes avait pris à sa charge la compétence facultative « fourrière animale ». Compte tenu de des difficultés financières de cette dernière elle propose de restituer cette compétence aux communes. A noter que le coût de ce service est plus élevé pour les petites communes car il est proportionnel au nombre d'habitants (plus il y a d'habitants moins le prix est élevé). Le conseil municipal a décidé d'aller contre cette proposition de reprise et a voté pour le maintien de la compétence à la communauté de communes.

➤ **COUPE DE BOIS ONF**

Par courrier du 9 octobre 2023, l'ONF nous sollicite pour effectuer des coupes et des affouages. La décision avait déjà été prise l'an passé, elle est donc remise d'actualité, à savoir :

- vente des grumes par l'ONF aux scieries locales.
- affouages pour les habitants de la commune à 12€/stère.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie.

➤ **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL « POLICE DE LA PUBLICITE »**

La loi Climat et Résilience de 2021 a prévu le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024.

M. Dominique MATHEY a été élu correspondant « POLICE DE LA PUBLICITE » A cette même date, la loi organise le transfert des pouvoirs de police des maires des communes de moins de 3 500 habitants au président de l'EPCI (Intercommunalité) si consensus.

➤ **ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEN)**

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération couvrant le territoire national. (Zones d'implantation sur le territoire public de parcs d'énergies renouvelables). Toutes les énergies renouvelables sont concernées : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydro-électrique, le biogaz, la géothermie...

Notre commune ne possède pas de zone pouvant accueillir ce genre de projet.

➤ **DEMANDE DE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX (décret d'octobre 2023).**

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation. L'état sollicite les communes afin qu'elles attribuent une prime visant à revaloriser le pouvoir d'achat de leurs agents.

Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 800 € à 300 € : la commune détermine le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération. Le calcul de ladite prime et ses modalités d'attribution restent flous (interrogations auprès du centre de gestion 54). Le conseil vote pour le principe de l'attribution de cette prime et délibérera au premier semestre 2024.

➤ **DELIBERATION DE DEBUT DE TRAVAUX RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA STATUE**

Monsieur Guy FURDIN a sollicité les subventions nécessaires à la restauration de la statue « la vierge à l'enfant » située dans la nef de l'église de Dommartin-sous-Amance.

Devis de 6 805 € HT

50% du HT octroyés par la DRAC.

Le Crédit Agricole réexaminera le projet en 2024 en vue d'un subventionnement, lequel devra être porté par une association.

La Fondation du patrimoine nous autorise à déposer un dossier de subvention, pour ce faire le conseil doit délibérer pour autoriser la Fondation du Patrimoine à nous subventionner.

Le conseil, à l'unanimité, a accepté la proposition de demande de subvention auprès de la fondation du patrimoine.

➤ **NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT 2024**

Le recensement de la population communale aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Madame Valérie BONIC, secrétaire, est nommée en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2024 :

➤ **RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION POUR RECENSEMENT 2024**

Pour le bon déroulement de l'enquête, il convient de nommer un agent recenseur. Madame Sandrine BRIESACH qui distribue déjà les documents communaux et qui a donc une bonne connaissance du terrain est nommée à ce poste. A ce titre elle percevra la somme de 589 € brut (correspondant à la dotation forfaitaire de l'Etat) comprenant sa mission et les ½ journées de formation d'agent recenseur.

➤ **PRESENTATION RAPIDE DU PROJET STORENGY**

Lecture des diapos et rapport rapide fait par Guy FURDIN au sujet d'un projet de stockage d'hydrogène dans la couche de sel de 44 communes sur 6 communautés de communes dont la nôtre.

➤ **LE POINT SUR LES TRAVAUX 2023 ET LES PERSPECTIVES 2024**

- Travaux de voirie rues Baudelaire, Mistral et Ferry réalisés. Travail bien fait.

En termes de subvention, il n'y a pas eu de DETR sur 2023, ce dossier sera représenté en février 2024.

Au titre des amendes de police, le CD54 nous versera une subvention également en 2024.

- Isolation de l'école réalisée (1 200 € TTC), il y aura une petite aide du syndicat d'électricité (SDE 54 au titre des certificats d'Economie d'Energie)

- Travaux de façade de l'école reportés à 2024.
 - Travaux d'électricité importants à faire (mise en conformité et chauffage de la salle polyvalente).
- Proposition de M. NEVES (électricien) de poser des aérothermes en 2024 après bilan chauffage.

➤ **VIREMENT DE CREDITS EQUILIBRE DES FINANCES FIN D'ANNEE**

Dominique MATHEY, le maire, rend compte de sa décision prise par délégation du 9 juin 2020 .
Le virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et lors du présent conseil municipal :

618 (11) Divers	-2,00 €
66111 (66) intérêts réglés à échéance	2.00 €

INFOS DIVERSES :

➤ **FIXATION DE DATES :**

REUNION COMMISSION FINANCES/TRAVAUX : mardi 9 janvier 2024 à 18 h

COMMISSION INFORMATION : (journal municipal 2024) : jeudi 14 décembre 20 h

VŒUX 2024 : dimanche 14 janvier à 11 h

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : Jeudi 14 décembre à 18 h30

AVALOIRS DES EAUX PLUVIALES : curage le 22 décembre. Les laisser libres de tout stationnement de véhicule.

- **BORNES INCENDIE** au village : elles ont été contrôlées le 30/11 dans le but d'un rééquilibrage de débit et de pression (avis du SDIS nécessaire à chaque dépôt de PC), mais sans prévenir un élu dans les délais, par la SAUR. Le débit était insuffisant sur certaines bornes en raison de la pose d'une nouvelle canalisation.

Les résultats des tests ne nous ont pas encore été communiqués pour l'instant.

➤ **RUISSEAU DE GENCEY** :

Première urgence : nettoyer sous le pont rue Frédéric Chopin pour éviter tout nouveau refoulement dans l'écoulement. L'eau s'écoule difficilement sous le pont situé près du garage, sur la voie verte. Il faudra faire des travaux pour nettoyer le fond (ensablement). Vu sur site avec les riverains, la commune et la communauté de communes Seille et Grand Couronné qui a délégué cette compétence hydraulique à l'Etablissement Public Territorial de Bassin 54.

La commune demande ces travaux en urgence.

En second lieu, les préconisations de la DDT 54 devront être suivies d'effet dans le cours du ruisseau de Gencey, pour éviter la formation d'embâcles.

Enfin, la cartographie des zones inondables, contestée, pourra être remise à jour.

2 riverains du ruisseau de Gencey ont demandé à ce que la commune entretienne leur rive. Facturation du débroussaillage à prix coûtant.

- **COMPOSTEURS PARTAGES** (déchets végétaux) rendus obligatoires au 01/01/2024 : Nous allons contacter la Comcom. Définir leur lieu d'implantation, vraisemblablement à côté des PAV.
- **RECENSEMENT** opéré de mi-janvier à mi-février : les dates exactes seront communiquées.
- **PAV** : dépôt de sacs même triés au pied des PAV si saturés : interdit.
- **CHIENS** : ils doivent être tenus en laisse dans le village et sur la voie verte.
- **FORMATION EN JANVIER** pour le correspondant incendie, à savoir Mme CLEMENT .
- **MISE A JOUR DU SITE INTERNET** Campagnol :

Le rôle de Philippe PIERRAT consiste uniquement à mettre en ligne les informations qui lui sont communiquées au fil de l'actualité, à charge pour lui de donner ses sources et de l'actualiser. Par ailleurs, un toilettage du site sera opéré, il a déjà débuté.

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 03.83.31 15.52 - 1^{ère} adjointe 07 88 77 10 05 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96